



Forestiers du Monde

Association Loi 1901

Siège France

42 B avenue Victor Hugo

21000 DIJON - FRANCE

Téléphone : 03 80 45 82 99

www.forestiersdumonde.org

courriel : Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr

n° SIRET siège 452 508 724 00013

code APE : 913 E

Dijon, le mardi 20 juin 2017

Lettre de qualité d'Ambassadeur

Au regard du travail de création du site Internet dédié à l'organisation du premier colloque international sur la Cigogne Noire en terre africaine, colloque co-organisé par l'ONGE Forestiers du Monde®, également site Internet du futur réseau international d'observateurs et d'experts de la Cigogne Noire conçu dans le cadre du projet d'étude mené au cours de la licence professionnelle développée par le département Métiers du multimédia et de l'Internet de l'Université de Bourgogne, IUT de Dijon lors de l'année universitaire 2016-2017,

Au regard de l'intérêt porté à l'espèce Cigogne noire et l'engagement de contribuer à sa protection,

- Sur proposition de la présidence collégiale de l'ONGE Forestiers du Monde®,
- A titre de remerciements pour la qualité du travail rendu,
- Et avec l'approbation de l'intéressé,

Monsieur Mathieu MICELI

né le 13 juin 1998

est nommé

Ambassadeur de l'ONGE Forestiers du Monde®

Cette qualité honorifique et bénévole confère à l'intéressé la capacité de promouvoir l'ONGE Forestiers du Monde®, ses valeurs et ses engagements humanistes et environnementaux ainsi que ses projets.

Cette qualité peut être retirée à la demande de l'intéressé et sur décision de la présidence fondée par toute information incompatible avec les valeurs et les engagements de l'ONGE.

La liste des Ambadrices et Ambassadeurs de l'ONGE Forestiers du Monde® est publiée et tenue à jour sur le site internet www.forestiersdumonde.org

Jean Noël CABASSY

Membre de la présidence collégiale

Pour l'information, la prévention, la protection et l'action forestière au profit des sociétés humaines.

Extrait des statuts de l'association « Forestiers du Monde® »

Déclaration en préfecture de Côte d'Or (Dijon) : 24 novembre 2003,
Publication au Journal Officiel de la République Française : 27 décembre 2003

A) But et composition de l'association

Article 1

L'association dite FORESTIERS DU MONDE fondée en 2003 a pour but de contribuer à la gestion durable des forêts, des habitats naturels associés, de leurs ressources naturelles, à la valorisation du matériau bois et des autres produits forestiers et à la satisfaction des demandes sociales relatives à la forêt aux niveaux local, national et international, contribuant ainsi au développement durable, notamment par :

- la promotion du droit d'accès aux informations relatives à l'environnement,
- la promotion des connaissances forestières, naturalistes, sylvicoles, juridiques, économiques et historiques,
- l'engagement d'actions préventives et curatives des atteintes à l'environnement, y compris sur le plan juridique
- l'engagement d'actions pédagogiques particulièrement à l'attention des jeunes publics
- la promotion de législations environnementales favorables et leurs efficacités
- la promotion des qualités environnementales du matériau bois
- la promotion de l'activité économique liée à la valorisation, la transformation et l'utilisation du matériau bois
- la promotion d'une interprofession de la forêt et du bois
- l'échange, le rapprochement de toute structure institutionnelle ou associative œuvrant pour la gestion durable des forêts
- le partenariat avec toute entité économique désireuse d'apporter une contribution à la défense et la promotion de la forêt et du matériau bois

L'association « Forestiers du Monde® » développe son engagement sur les bases des conférences, conventions, chartes et législations nationales et internationales, notamment :

- les Conférences des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) (Stockholm 1972, Rio de Janeiro, juin 1992, etc.)
- les conférences inter-gouvernementales (Tarapoto, Montréal, etc.)
- les conférences ministérielles sur la protection des forêts du continent européen (Helsinki 1993, Lisbonne 1998, etc.)
- la convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992),
- la charte constitutionnelle française de l'environnement 2003,
- le code forestier français,
- le code français de l'environnement, ...

L'association « Forestiers du Monde® » est une association de protection de l'environnement. Elle participe activement à la défense de l'environnement. Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Dijon.

Article 2

Les moyens de l'association sont :

- un site internet : www.forestiersdumonde.org
- une adresse : fdm@forestiersdumonde.org
- des représentations en France et dans le monde,
- des publications, des conférences,
- des animations, des expositions,
- des expéditions, des manifestations,
- des montages et des suivis de projets,
- une identité visuelle définie par une charte graphique,
- et tous moyens strictement nécessaires à la réalisation de son but.